



FIPHFP : hold-up en série

Une fois de plus le réseau FIPHFP de **Solidaires Fonction Publique**, réuni le 8 septembre 2016 tient à exprimer son indignation face aux ponctions répétées effectuées sur le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
Une fois de plus le FIPHFP est contraint à financer des opérations qui n'ont rien à voir avec le handicap : financement des emplois aidés (de 2015 à 2017), auquel s'ajoute maintenant le financement des vigiles dans les universités.

Le FIPHFP

Le FIPHFP vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Ce fonds est constitué en établissement public, dont la gestion administrative est confiée à la Caisse des dépôts. Le fonds collecte des contributions auprès des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés et assimilés, et finance en contrepartie des aides en faveur du maintien et de l'insertion/recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique.

... Et ce que le gouvernement en fait

Premier hold-up, le financement des emplois aidés

(Attention, ce financement ne vise pas l'emploi des personnes handicapées, mais celui des chômeurs de longue durée, des jeunes en difficulté sociale etc).

Septembre 2014 : le gouvernement Valls impose au FIPHFP et à l'AGEFIPH, son pendant pour le secteur privé, de consacrer 29 millions d'euros, chacun, pendant trois ans, au **financement des emplois aidés pour tous et non des mesures spécifiques aux demandeurs d'emploi handicapés**. Soit 87 millions pour le seul FIPHFP.

Deuxième hold-up, le financement des vigiles dans les universités

Le gouvernement a décidé de prolonger d'au moins un an la mesure dérogatoire permettant aux universités de ne pas verser l'intégralité de leur contribution au FIPHFP.

Les 30 millions d'euros ainsi « économisés » seront consacrés à la sécurisation des campus. Les aides destinées aux personnes handicapées vont financer la sécurité des universités.

Annnonce de Najat Vallaud-Belkacem. « Pour vous accompagner (les universités) et apporter des conditions de sécurité renforcées à la rentrée 2016, j'ai demandé et obtenu la prolongation en 2016 d'une mesure technique, celle du taux dérogatoire pratiqué en 2015 pour le FIPHFP » du taux dérogatoire pratiqué en 2015 pour le FIPHFP »

Or, le FIPHFP est loin de posséder un « trésor de guerre », contrairement à ce que prétend le gouvernement.

Les employeurs sont peu désireux de payer les amendes qui sont versées au FIPHFP lorsqu'ils n'atteignent pas les 6 % d'emploi de travailleurs handicapés. Ils font donc un effort pour se rapprocher de ce taux. L'abondement du fonds diminue en conséquence.

Corrélativement, le nombre de personnes handicapées ayant accédé à un emploi augmente, et entraîne l'augmentation des dépenses pour l'aménagement des postes de travail.

Les moyens du FIPHFP sont déjà, avant toute ponction, en constante diminution.

En amputant le budget du FIPHFP de la sorte le gouvernement fait preuve de mépris envers les personnes qui en dépendent et compromet gravement l'avenir.



Solidaires Fonction Publique exige l'arrêt de ces mesures révoltantes.